

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 octobre 2023

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1114

présenté par  
M. Latombe

à l'amendement n° 871 (Rect) de M. Midy

-----

**APRÈS L'ARTICLE 4 AC**

I. – À l'alinéa 1, après le mot :

« ligne »

insérer les mots :

« sans lien étroit avec l'Union européenne, »

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« mettent »

les mots :

« peuvent mettre ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a pour objectif de limiter le champ des plateformes susceptibles de mettre en place une certification de compte, cette dernière restant facultative.